



*Les Amis de la
Confédération
Paysanne*

2016

Adhérer - faire un don

L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION SONT L'AFFAIRE DE TOUS

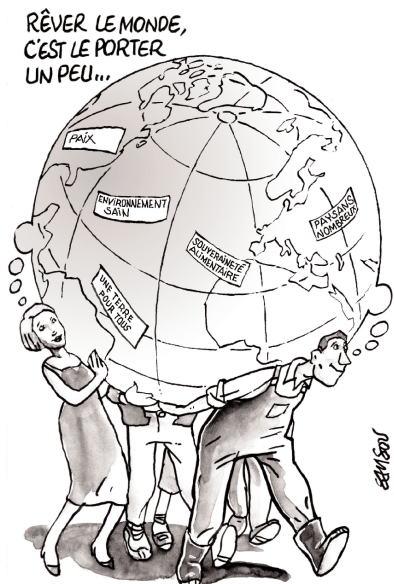
Aidez, rejoignez les Amis de la Confédération paysanne pour :

- Soutenir l'agriculture paysanne, qui assure l'autonomie des paysans, la protection de la biodiversité, la qualité alimentaire, le maintien de territoires vivants ;
- Être solidaire avec les paysans du monde pour le droit à la souveraineté alimentaire, contre l'accaparement des ressources, la spéculation et l'industrialisation à outrance de l'agriculture ;
- Soutenir la Confédération paysanne dans ses combats et ses actions militantes.

Des citoyens aux côtés des paysans,
pour une agriculture
respectueuse de la nature,
pour une alimentation de qualité

Rejoignez nous

bulletin à remplir au verso



RÊVER LE MONDE,
C'EST LE PORTER
UN PEU...

... LE RÊVER A PLUSIEURS
POUR QU'IL SE PORTE MIEUX!

<http://www.lesamisdelaconf.org>

Les Amis de la Confédération paysanne, association loi 1901 déclarée à la préfecture de Seine-Saint-Denis
Courriel : contact@lesamisdelaconf.org - Tél. : 01 43 62 18 70 - permanence le mardi

SOUTENIR L'AGRICULTURE PAYSANNE

Aux côtés de la Confédération paysanne, les Amis de la Conf' appellent à soutenir l'agriculture paysanne qui assure la souveraineté alimentaire et un revenu digne aux paysans.

Je souhaite :

- * Adhérer aux Amis de la Conf'
- * Renouveler mon adhésion
- * Faire un don aux Amis de la Conf'

Les Amis de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre
93170 Bagnolet

Nom / Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Courriel : Téléphone :
Centres d'intérêts / compétences :

Par chèque : je choisis le montant, (pas de montant minimal)

Par prélèvement : je précise le montant, la fréquence et je remplis le mandat de prélèvement.

Oui, je m'engage à soutenir l'action des Amis de la Confédération paysanne pour promouvoir l'agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs, en donnant régulièrement par prélèvement automatique.

J'autorise les Amis de la Confédération paysanne à demander à ma banque de prélever sur mon compte la somme de 5€ 10€ 20€ 30€ 50€ Autre Montant
Fréquence du prélèvement : mensuel trimestriel annuel

66% de votre don et/ou de votre cotisation sont déductibles de vos impôts (dans la limite de 20% du revenu imposable) Lorsque le don excède la limite de 20%, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes

Mandat de prélèvement



Document à compléter et à renvoyer accompagné d'un (RIB/IBAN) à :
Les Amis de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre 93170 Bagnolet



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez les Amis de la Confédération paysanne à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions des Amis de la Confédération paysanne. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

RUM :

Identifiant créancier SEPA : FR 56 ZZZ 480898

Débiteur

M. Mme Mlle M. et Mme

Nom / Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Commune :

Pays :

Créancier

Les Amis de la Confédération paysanne
104, rue Robespierre
93170 Bagnolet
France

IBAN :

BIC : paiement : récurrent/répétitif ponctuel

Fait à :

Signature :

Le :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.